

**Gouvernance des Produits MiFID II / Marché cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement** - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du producteur du produit, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les 5 catégories dont il est fait référence au point 19 des Orientations publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF) le 3 août 2023, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres concerne les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis dans la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, **MiFID II**) et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un **distributeur**) doit prendre en considération le marché cible du producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en approfondissant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

**Conditions Financières en date du 2 octobre 2024**



**SOCIETE D'ETUDE, DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET D'AMENAGEMENT PARISIENNE  
(SEMAPA)**

Programme d'émissions de titres de créance d'un montant maximum de 340.000.000 d'euros pouvant faire l'objet d'une garantie à première demande consentie par la Ville de Paris dans la limite de 80% des montants émis  
*(Euro Medium Term Note Programme)*

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500Q869XE939A9978

**SOUCHE No : 2024-3**

**TRANCHE No : 1**

**Emission de titres de créances d'un montant de 10.000.000 euros portant intérêt au taux de l'EURIBOR 3 mois augmenté de 0,72 %, venant à échéance le 4 octobre 2032 et garantis inconditionnellement et irrévocablement à première demande par la Ville de Paris**

Prix d'Emission : 99,39 %

**Marex SA**

## PARTIE 1

### CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les modalités définitives des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 21 juin 2024 relatif au Programme d'émissions de Titres de l'Emetteur de 340.000.000 d'euros, qui doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur, le Garant et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base des présentes Conditions Financières et du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières et le Document d'Information sont disponibles sur le site internet de l'Emetteur (<http://www.semapa.fr>).

- |    |     |   |   |
|----|-----|---|---|
| 1. | (a) | Emetteur :  | Société d'Etude, de Maîtrise d'Ouvrage et d'Aménagement Parisienne (SEMAPA)                       |
|    | (b) | Garant :  | La Ville de Paris (garantie à première demande consentie dans la limite de 80% des montants émis) |
| 2. | (a) | Souche :  | 2024-3  |
|    | (b) | Tranche :   | 1   |
|    | (c) | Date à laquelle les Titres seront assimilables et formeront une Souche unique : | Non Applicable  |
| 3. |     | Devise(s) Prévues(s) :  | Euros (€)   |
| 4. |     | Montant Nominal Total :   |   |
|    |     | Souche :  | 10.000.000 €  |
|    |     | Tranche :   | 10.000.000 €  |
| 5. |     | Prix d'émission :   | 99,39 % du Montant Nominal Total de la Tranche  |
| 6. |     | Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :   | 100.000 €   |
| 7. | (a) | Date d'Emission :   | 4 octobre 2024  |
|    | (b) | Date de Début de Période d'Intérêts :   | Date d'Emission   |
| 8. |     | Date d'Echéance :   | 4 octobre 2032  |
| 9. |     | Base d'Intérêt :  | Taux Variable : EURIBOR 3 mois + 0,72 %   |

10. Base de remboursement/Paiement : Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur Valeur Nominale Indiquée.
11. Changement de Base d'Intérêt : Non Applicable
12. Options de Remboursement au gré de l'Emetteur/des Titulaires : Non Applicable
13. (a) Rang de créance des Titres : Senior
- (b) Date d'autorisation de l'émission des Titres : de 28 février 2024
14. Méthode de distribution : Non-syndiquée

#### STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe : Non Applicable
16. Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :
- (a) Période(s) d'Intérêts/ Date de Période d'Intérêts Courus : Trimestrielle
- (b) Date(s) de Paiement du Coupon : 4 janvier, 4 avril, 4 juillet, 4 octobre de chaque année (non ajusté)
- (c) Première Date de Paiement du Coupon : 4 janvier 2025
- (d) Convention de Jour Ouvré : Convention de Jour Ouvré Suivante
- (e) Centre(s) d'Affaires (Modalité 5.1) : Non Applicable
- (f) Méthode de détermination du (des) taux d'Intérêt : Détermination du Taux sur Page Ecran
- (g) Partie responsable du calcul du (des) Taux d'Intérêt et du (des) Montant(s) de Coupon (si ce n'est pas l'Agent de Calcul) : Non Applicable
- (h) Détermination du Taux sur Page Ecran (Modalité 5.3) : Applicable
- Taux de Référence : EURIBOR 3 mois
  - Page Ecran : Page EUR003M sur Bloomberg

- Référence de Marché : EURIBOR
  - (i) Détermination FBF (Modalité 5.3(c)) Non Applicable
  - (j) Marge(s) : 0,72 % par an
  - (k) Taux d'Intérêt Minimum : 0 % par an
  - (l) Taux d'Intérêt Maximum : Non Applicable
  - (m) Méthode de Décompte des Jours (Modalité 5.1) : Exact/Exact-ICMA
  - (n) Coefficient Multiplicateur : Non Applicable
17. Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro : Non Applicable

#### **DISPOSITIONS RELATIVES AUX TITRES GARANTIS**

18. Dispositions relatives aux Titres Garantis : Applicable
- Date Limite d'Octroi de la Garantie : 1<sup>er</sup> février 2025

#### **DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT**

19. Option de remboursement au gré des Titulaires spécifique aux Titres Garantis : Applicable
- Date Limite de Préavis : 2 mai 2025
20. Option de Remboursement au gré de l'Emetteur : Non Applicable
21. Option de Remboursement au gré des Titulaires : Non Applicable
22. Montant de Remboursement Final pour chaque Titre : 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
23. Montant de Versement Echelonné : Non Applicable
24. Montant de Remboursement Anticipé
- (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 6.7), pour illégalité (Modalité 6.10) ou en cas Conformément aux Modalités

d'Exigibilité                      Anticipée  
(Modalité 9) :

- (b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 6.7) : Oui
- (c) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Modalité 7.2(b)) : Non Applicable

#### STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

25. Forme des Titres : Titres Dématérialisés
- (a) Forme des Titres Dématérialisés : Dématérialisés au porteur
- (b) Établissement Mandataire : Non Applicable
- (c) Certificat Global Temporaire : Non Applicable
26. Place(s) Financière(s) (Modalité 7.7) : Non Applicable
27. Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques : Non Applicable
28. Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention : Non Applicable
29. Stipulations relatives à la consolidation : Non Applicable
30. Masse (Modalité 11) : Le nom et les coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :
- Marex SA, 42 rue Washington, 75008 Paris.
- Le Représentant de la Masse ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions.
31. Autres informations : Non Applicable

## **OBJET DES CONDITIONS FINANCIERES**

Les présentes Conditions Financières comprennent les conditions financières requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Growth décrits dans le cadre du programme d'émissions de titres de créance d'un montant maximum de 340.000.000 d'euros pouvant faire l'objet d'une garantie à première demande consentie par la Ville de Paris dans la limite de 80% des montants émis (*Euro Medium Term Note Programme*) de la Société d'Etude, de Maîtrise d'Ouvrage et d'Aménagement Parisienne (SEMAPA).

## RESPONSABILITÉ DE L'EMETTEUR

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

  
Sandrine MOREY  
Directrice Générale

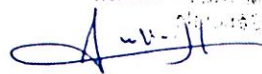
Par : Madame Sandrine Morey, Directrice Générale  
Dûment autorisée

## RESPONSABILITÉ DU GARANT

Le Garant accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte du Garant :

Le Maire de Paris et par délégation  
Chef du Service de la Gestion Financière

Hervé AMBLARD  


Par : Monsieur Hervé Amblard, Chef du Service de la Gestion Financière

## PARTIE 2

### AUTRES INFORMATIONS

#### 1. FACTEURS DE RISQUE

Sans objet

#### 2. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Growth à compter du 4 octobre 2024 a été faite.
- (b) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 6.850 € hors taxes

#### 3. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation A+ par Fitch Ratings Ireland Limited (**Fitch**).

Fitch est une agence de notation établie dans l'Union Européenne, est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**) et figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (l'**AEMF**) sur son site internet (<https://www.esma.europa.eu/credit-rating-agencies/cra-authorisation>) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation.

Conversion en euros : Non Applicable

#### 4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeurs, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur ou le Garant, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

#### 5. RAISONS DE L'OFFRE ET MONTANT NET ESTIME

Raisons de l'offre : Financement des investissements de l'Emetteur

## 6. INDICES DE REFERENCE

Indice de Référence : Les montants payables au titre des Titres pourront être calculés en référence à l'EURIBOR qui est fourni par le *European Money Markets Institute* (EMMI). A la date du 2 octobre 2024, EMMI est enregistré sur le registre des administrateurs et des indices de référence établi et tenu par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers conformément à l'Article 36 du Règlement (UE) 2016/1011, tel que modifié (le **Règlement sur les Indices de Référence**). À la connaissance de l'émetteur, les dispositions transitoires de l'article 51 du Règlement sur les Indices de Référence s'appliquent, de sorte que EMMI n'est actuellement pas tenu d'obtenir une autorisation ou un enregistrement (ou, s'il est situé en dehors de l'Union européenne, une reconnaissance, un endossement ou une équivalence).

## 7. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de PlACEMENT : Non Applicable

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : Marex SA

Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique : Réglementation S Compliance Category 1 ; Règles TEFRA non applicables

## 8. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

- (a) Code ISIN : FR001400SWR9
- (b) Code commun : 291045260
- (c) Dépositaire(s) :
  - (i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui
  - (ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream : Non
- (d) Tout système de compensation autre qu'Euroclear France, Euroclear et Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Non Applicable
- (e) Livraison : Livraison franco
- (f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : **BNP Paribas**  
Corporate Trust Services  
(affilié Euroclear France n°30)  
Les Grands Moulins de Pantin  
9 rue du Débarcadère  
93500 Pantin  
France

(g) Noms et adresses des Agents Non Applicable  
Payeurs additionnels désignés pour  
les Titres :